

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 08.05.2019

1. Approbation des comptes

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 08.05.2019, présidée par Monsieur Jacques van Rijckevorsel, a approuvé les comptes annuels statutaires et consolidés de Cofinimmo clôturés au 31.12.2018, en ce compris l'affectation du résultat.

L'affectation du résultat de l'année 2018 repris dans le rapport annuel doit être modifiée pour tenir compte de la conversion de 1 533 actions privilégiées, de l'exercice de 458 stock-options et de la création de 283 984 actions nouvelles à l'occasion de l'augmentation par apport en nature du 29.04.2019. L'affectation du résultat de l'exercice de l'année 2018 s'établit dès lors comme suit :

Affectation du résultat (x 1 000 EUR)

A. RÉSULTAT NET	145 185 789,75
B. TRANSFERT AUX RÉSERVES (+/-)	-21 795 029,36
Transfert à la réserve du solde positif des variations de juste valeur des biens immobiliers:	11 333 047,38
<i>Exercice comptable</i>	11 333 047,38
<i>Exercice antérieurs</i>	0,00
Transfert à la réserve du solde négatif des variations de juste valeur des biens immobiliers:	-20 819 137,97
<i>Exercice comptable</i>	-20 819 137,97
<i>Exercice antérieurs</i>	0,00
Transfert à la réserve des frais et droits de mutation estimés intervenant lors de l'aliénation hypothétique des immeubles de placement	443 545,85
Transfert de la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture est appliquée	0,00
Transfert de la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée	6 292 075,00
Transfert aux autres réserves	108 944,59
Transfert du résultat reporté de l'exercice	-19 153 504,21
C. RÉMUNÉRATION DU CAPITAL	-84 170 094,01
<i>Rémunération du capital à titre de l'obligation de distribution</i>	-84 170 094,01
<i>Autres</i>	0,00
D. RÉPARTITION AU TITRE DE L'EXERCICE AUTRE QUE LA RÉMUNÉRATION DU CAPITAL	-39 220 666,38
E. RÉSULTAT À REPORTER¹	198 212 469,49

¹ Le résultat à reporter est composé du résultat à reporter de l'exercice et celui des exercices précédents.

L'Assemblée Générale Ordinaire a accepté la proposition de d'attribuer un dividende brut :

- de 5,50 EUR (3.85 EUR net) par action aux actionnaires ordinaires, et
- de 6,37 EUR (4.459 EUR net) par action aux actionnaires privilégiés.

Suite à l'augmentation de capital du 02.07.2018, le dividende de l'année 2018 est exceptionnellement matérialisé par 2 coupons :

- le coupon n°33 afférent aux résultats du 01.01.2018 au 01.07.2018, et,
- le coupon n°34 afférent aux résultats du 02.07.2018 au 31.12.2018.

Le coupon n°33 donne droit à un dividende brut de 2,74 EUR ; après précompte mobilier de 30 %, le dividende net s'élèvera à 1,918 EUR par action. L'ex-date¹ a été fixée au 20.06.2018 et la date à laquelle les positions ont été arrêtées afin d'identifier les actionnaires qui recevront le dividende était le 21.06.2018.

Le coupon n°34 donne droit à un dividende brut de 2,76 EUR, après précompte mobilier de 30 %, le dividende net s'élèvera à 1,932 EUR par action. L'ex-date¹ est fixée au 13.05.2019 et la date à laquelle les positions sont arrêtées afin d'identifier les actionnaires qui recevront le dividende est le 14.05.2019.

L'assemblée générale ordinaire a accepté la proposition de suspendre le droit au dividende de 33 892 actions ordinaires propres encore détenues par Cofinimmo en couverture du plan d'option sur actions et d'annuler le droit au dividende de 5 997 actions ordinaires propres encore détenues par Cofinimmo.

L'agenda de l'actionnaire se présente comme suit :

Mise en paiement du dividende relatif à la période allant du 01.01.2018 au 01.07.2018 (actions ordinaires)	
Coupons	n°33
Date de détachement de coupon (Ex-date) ¹	20.06.2018
Date d'arrêt (Record date) ²	21.06.2018
Date de paiement du dividende	A partir du 15.05.2019
Mise en paiement du dividende relatif à la période allant du 02.07.2018 au 31.12.2018 (actions ordinaires)	
Coupons	n°34
Date de détachement de coupon (Ex-date) ¹	13.05.2019
Date d'arrêt (Record date) ²	14.05.2019
Date de paiement du dividende	A partir du 15.05.2019
Mise en paiement du dividende relatif 2018 (actions privilégiées) ¹	
Coupons	n°21 (COFP1) et n°20 (COFP2)
Date de détachement de coupon (Ex-date) ¹	13.05.2019
Date d'arrêt (Record date) ²	14.05.2019
Date de paiement du dividende	A partir du 15.05.2019

¹ Date à partir de laquelle la négociation en bourse s'effectue sans droit au versement de dividende à venir.

² Date à laquelle les positions sont arrêtées afin d'identifier les actionnaires ayant droit au dividende.

2. Approbation du Rapport de Rémunération

L'assemblée générale ordinaire a approuvé, par vote distinct, le Rapport de Rémunération pour l'exercice social clôturé au 31.12.2018.

3. Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler avec effet immédiat, en qualité d'administrateur, le mandat de Madame Kathleen Van den Eynde, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2023 et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des sociétés dès lors qu'elle respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.

4. Nomination d'un administrateur

L'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer avec effet immédiat, en qualité d'administrateur, Monsieur Benoit Graulich, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2023 et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des sociétés dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.

5. Clauses de changement de contrôle

L'assemblée générale ordinaire a approuvé conformément à l'article 556 du Code des sociétés, les dispositions des conventions de crédit suivantes qui stipulent une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société :

- Convention de crédit du 26.06.2017 entre la société et BANQUE MONTE PASCHI BELGIO SA.
- Convention de crédit du 21.08.2018 entre la société et ING BELGIUM SA.
- Convention de crédit du 27.12.2018 entre la société et ARGENTA ASSURANTIES.
- Convention de crédit du 27.12.2018 entre la société et ARGENTA SPAARBANK.
- Convention de crédit du 27.12.2018 entre la société et BNP PARIBAS FORTIS SA.
- Convention de crédit du 29.03.2019 entre la société et ING BELGIUM SA.

Pour tout renseignement :

Jean Kotarakos
Chief Financial Officer
Tel.: +32 2 373 00 00
shareholders@cofinimmo.be

Kenneth De Kegel
Communication & Shareholder Officer
Tel.: +32 2 373 00 00
shareholders@cofinimmo.be

À propos de Cofinimmo :

Depuis plus de 35 ans, Cofinimmo investit, développe et gère des immeubles de location. La société possède un patrimoine implanté en Belgique, en France, aux Pays-Bas et en Allemagne, d'une valeur de 4 milliards EUR. Attentive aux évolutions sociétales, Cofinimmo a pour mission de mettre à disposition des espaces de soins, de vie et de travail de haute qualité pour ses partenaires-locataires au bénéfice direct des occupants. « Caring, Living and Working – Together in Real Estate » est l'expression de cette mission. Forte de son expertise, Cofinimmo a bâti un portefeuille d'immobilier de santé de près de 2 milliards EUR faisant référence en Europe.

Société indépendante appliquant les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de durabilité, Cofinimmo offre des services à ses locataires et gère son patrimoine à travers une équipe de plus de 130 personnes à Bruxelles, Paris, Breda et Francfort.

Cofinimmo est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut de REIT en Belgique (SIR), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA), le régulateur belge.

Au 30.04.2019, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élevait à 2,7 milliards EUR. La société applique des politiques d'investissement qui cherchent à offrir à ses actionnaires un investissement à long terme socialement responsable, peu risqué et générant un flux de dividendes récurrent, prévisible et croissant.

www.cofinimmo.com

Suivez-nous sur :

